





**Le 31 juillet 2020, le Préfet du Nord et le directeur général de l'ARS ont renforcé les mesures sanitaires de lutte contre la Covid-19 en imposant, entre autres, le port du masque aux personnes de onze ans et plus dans les zones fréquentées de la Métropole Européenne de Lille dès le lundi 3 août pour une durée renouvelable d'1 mois. À Mons en Barœul, le port du masque est obligatoire dans certains espaces publics.**

Le port du masque est, depuis le lundi 3 août, rendu obligatoire dans les espaces publics les plus fréquentés de la Métropole Européenne de Lille à savoir :

- **les zones piétonnes, permanentes ou temporaires** (ex : Mc Arthur Glen à Roubaix, rue de Béthune ou rue Neuve de Lille) ;
- **des zones où la circulation routière est limitée à 20 km/h** considérant qu'il s'agit d'un ensemble de voies où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée ,

---

## Newsletter

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email \*

même si des trottoirs sont présents, caractérisant les quartiers commerciaux, les centre-villes et les centres historiques ( ex centre-ville de Tourcoing, Grand-Place de Lille ) ;

- **des zones caractérisées par une forte fréquentation du public ;**

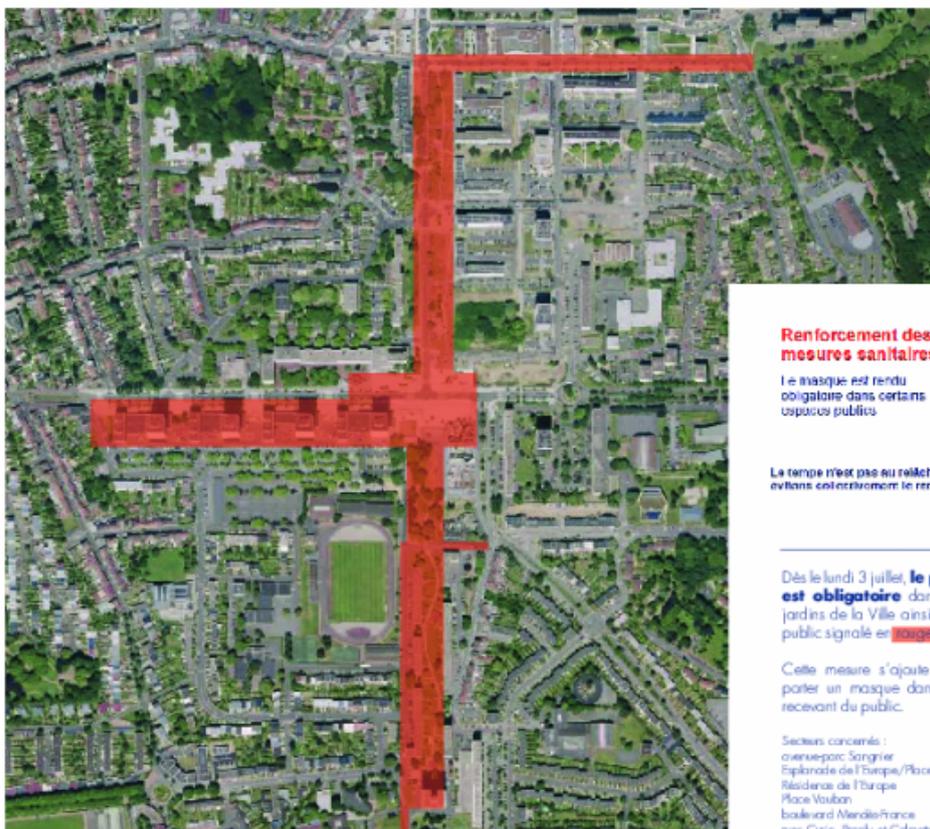
- **des galeries commerciales, des espaces assimilés et des espaces de stationnement attenants des grandes et moyennes surfaces** (ex : promenade de Flandres à Roncq, espace commercial Saint-Christophe à Tourcoing, centre commercial V2, Heron Park, espaces commerciaux de Seclin l'Épinette...) ;

- **des marchés publics de plein air** (ex : marché d'Annappe à Villeneuve d'Ascq, marché d'Armentières ou marché de Wazemmes...) ;

- **des emprises et abords, dont les espaces de stationnement, des infrastructures de mobilité et de transports** (gares, métro, gares routières, aéroports, aérodromes) ;

- **des espaces verts urbains** (parcs, jardins et espaces aménagés en bord de cours d'eau). A titre d'exemple, le parc Barbieux à Roubaix, le parc du Héron à Villeneuve-d'Ascq, le parc du Lion à Wattrelos ou encore le canal de Roubaix, les berges de la Deûle et le parc de la Citadelle.

**À Mons en Barœul, le port du masque est obligatoire dans tous les parcs et jardins de la Ville, les cours intérieures du Fort et en coeur de ville** (avenue-parc Sangnier, Esplanade de l'Europe/Place de l'Europe, Résidence de l'Europe, Place Vauban, boulevard Mendès-France, rues Curie, Branly et Calmette). **Ces zones sont matérialisées par des panneaux indiquant le port du masque obligatoire.**



**PORT DU  
MASQUE  
OBLIGATOIRE**

**Renforcement des mesures sanitaires**

Le masque est rendu obligatoire dans certains espaces publics

Le temps n'est pas au relâchement, évitons collectivement le renouveau



Dès le lundi 3 juillet, **le port du masque est obligatoire** dans tous les parcs et jardins de la Ville ainsi que dans l'espace public signalé en **orange** sur cette carte.

Cette mesure s'ajoute à l'obligation de porter un masque dans les espaces clos recevant du public.

Secteurs concernés :  
avenue-parc Sangnier  
Esplanade de l'Europe/Place de l'Europe  
Résidence de l'Europe  
Place Vauban  
boulevard Mendès-France  
rues Curie, Branly et Calmette

## Zone de port du masque obligatoire

Poids : 762.22 Ko

## Newsletter

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email \*

[Téléchargement](#) [1]

Cette mesure vient compléter l'obligation déjà en cours de porter le masque dans les espaces clos recevant du public et fera l'objet d'une réévaluation en fonction de l'évolution de l'épidémie et, à cet effet, pourra être étendue à d'autres communes du département, si la situation le justifie.

Par ailleurs, le Préfet du Nord et le directeur général de l'ARS ont annoncé le renforcement des mesures préventives : intensification des campagnes de test, protection des personnes fragiles et prévention auprès des jeunes.

#### **Afficher la date de publication:**

S'inscrire Leave this field blank

#### **URL de la source (modifié le 03/08/2020 - 17:31):**

<https://www.monsenbaroeul.fr/actualites-0/port-du-masque-les-zones-de-la-ville-ou-il-est-obligatoire>

#### **Liens**

[1]  
[https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/zone\\_port\\_du\\_masque\\_obligatoire\\_0.pdf](https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/zone_port_du_masque_obligatoire_0.pdf)